

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la délibération n° 2024-03-11-22 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 11 mars 2024 approuvant la création de l'UMR 1318 ;

Vu la décision 2024-567-UM portant nomination de Monsieur Pascal DEMOLY en qualité de Directeur de l'UMR 1318 ;

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 3 ans, une unité mixte de recherche intitulée « Institut Desbrest d'épidémiologie et de santé publique».

Article 2 : Cette unité est référencée UMR 1318.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :
Campus Santé Arnaud de Villeneuve
Bâtiment IURC
317, Avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la délégation régionale Occitanie Méditerranée.

Article 5 : Monsieur Pascal DEMOLY est nommé directeur de l'unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER